Vert'libéraux.
créateurs d'avenir

Adopté lors de l'assemblée des délégué·es du 25 octobre 2025
Parti vert'libéral Suisse

Papier de revendications

Prêt·es pour l'avenir – la stratégie démographique du PVL

La Suisse grandit, vieillit et change. Plutôt que d'attiser les craintes face à l'avenir, nous voulons anticiper les effets des changements démographiques et préparer la Suisse de demain avec des conditions favorables pour les générations à venir. Notre objectif est une société innovante, solidaire et durable, quel que soit notre nombre.

Une Suisse avec 10,5 millions d'habitants ? Bienvenue en 2055 ! C'est du moins ce que prévoit la Confédération, avec une marge d'erreur de 1,2 million de personnes. Une chose est sûre, la Suisse vieillira et la part de la population active ne cessera de diminuer. D'ici 2050, le groupe des plus de 80 ans devrait presque doubler. Cinq ans après cela, 100 acti·f·ves devront financer l'AVS de 45 retraité·es. En 1995, cette centaine d'acti·f·ves devait subvenir aux besoins de seulement 24 retraité·es.

Les pays industrialisés font désormais face à un réel risque d'écroulement démographique et la Suisse n'en est pas épargnée. Sans immigration, la Suisse perdra près de 800'000 habitant·es d'ici 2055 et nous serons confrontés à un grave manque de personnel soignant dans nos maisons de retraites et hôpitaux, et de personnes actives pour financer notre système de retraite. De ce fait, la Suisse et d'autres pays particulièrement prospères se disputeront la main-d'oeuvre qualifiée.

Du fait de ce contexte, nous exigeons que des mesures soient prises au sein des champs d'action suivants :

1. Une économie innovante et compétitive comme fondement de la stratégie démographique

La meilleure stratégie pour relever les défis que présente une société vieillissante est une économie forte, compétitive et connectée à l'échelle internationale. Ce n'est qu'en renforçant sa capacité d'innovation et son dynamisme entrepreneurial que la Suisse pourra garantir sa prospérité de façon véritablement durable. Une économie performante et résiliente ne génère pas seulement les ressources nécessaires à une prévoyance vieillesse intergénérationnelle et à un système de santé viable, elle crée également des emplois d'avenir et épanouissants, et permet des investissements dans la formation, les infrastructures et la recherche, qui peuvent, à leur tour, amortir les chocs démographiques.

C'est pourquoi le PVL souhaite :

- **l'abolition des subventions qui distordent les marchés** : notre économie demeure forte grâce à la compétition. Il faut systématiquement empêcher la formation de cartels et supprimer les subventions qui faussent le fonctionnement du libre-marché.

- **saisir les opportunités que présentent la numérisation et l'IA** : pour ce faire, nous avons besoin de créer les conditions cadre favorisant l'investissement dans les domaines d'activité innovants et compétitifs au plan international. Cela implique de mettre en œuvre rapidement l'identité numérique, de développer l'administration numérique et des IA fiables grâce à des bases de données suisses.
- **faciliter le quotidien des PME** : des réglementations flexibles en matière de temps de travail, moins de bureaucratie et des règles fiscales simplifiées doivent faciliter les activités des petites et moyennes entreprises.
- **garantir l'accès aux marchés étrangers** : le réseau d'accords de libre-échange doit être développé et les accords bilatéraux III doivent être rapidement ratifiés.
- **renforcer la productivité plutôt que les effectifs** : nous promouvons l'automatisation, les infrastructures publiques numériques et la diffusion des technologies clés afin d'augmenter la valeur ajoutée par heure travaillée et d'atténuer les contraintes démographiques.
- **investir dans la formation professionnelle et duale** : investir dans ce modèle éprouvé pour que la main d'oeuvre suisse puisse rester qualifiée selon les évolutions et ce à n'importe quel âge.

2. Une prévoyance vieillesse équitable entre les générations

Nous vieillissons en meilleure santé et touchons donc nos rentes sur une période considérablement plus longue que ce n'était le cas pour les générations antérieures. En même temps, les personnes actives sont de moins en moins nombreuses à cotiser à l'AVS pour un nombre croissant de retraité·es. Elles doivent également le faire pendant plus longtemps et la 13e rente AVS représente un défi financier de plus. Si les perspectives financières actualisées de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) montrent que le déficit pourrait être moins important que prévu en 2030, grâce à des recettes fiscales supplémentaires, il n'en reste pas moins qu'un trou d'environ 1,9 milliard de francs se creuse. En 2035, il devrait déjà s'élever à 4,2 milliards.

Des réformes s'avèrent donc indispensables pour garantir et stabiliser la prévoyance vieillesse à long terme. Le système doit être organisé de façon à ce que les générations à venir n'aient pas à porter un fardeau de dettes croissant. Les recettes et dépenses de l'AVS doivent être équilibrées pour toutes et tous.

Le PVL souhaite :

- **le taux unique LPP** : les employé·es plus âgé·es ne doivent pas coûter plus cher aux employeu·r·ses que les plus jeunes. C'est pourquoi les cotisations d'épargne du deuxième pilier, qui augmentent aujourd'hui avec l'âge, doivent être soumises à un taux uniforme. Nous demandons également que les jeunes commencent à cotiser dès l'âge de 20 ans, au lieu de 25 ans actuellement. Afin d'améliorer l'accès aux prestations de prévoyance professionnelle (LPP) pour les personnes travaillant à temps partiel ou ayant plusieurs emplois, la déduction de coordination doit être supprimée.

- **le « bonus-motivation »** : celles et ceux qui travaillent plus longtemps doivent pouvoir en profiter grâce à des rentes plus élevées, à une réduction de moitié des cotisations AVS et à des allégements fiscaux de 50% sur les premiers 100'000 francs de revenu d'activité à partir de l'âge de référence de départ à la retraite. Les obstacles bureaucratiques à la poursuite de l'activité professionnelle ou à la réinsertion après une interruption de carrière doivent être supprimés.
- **une soupape de sécurité pour les retraites** : lorsque le système est en difficulté, des ajustements automatiques doivent être effectués au niveau du taux de conversion LPP ou de l'âge de référence AVS. Deux tiers des pays de l'OCDE ont déjà mis en place de telles mesures de sécurité.
- **un véritable équilibre entre les générations** : les charges du système doivent être réparties équitablement entre les générations, afin qu'aucune d'entre elles ne soit excessivement pénalisée.
- **récompenser le travail pénible** : celles et ceux qui ont effectué pendant des années un travail physique pénible doivent pouvoir prendre leur retraite plus tôt ou pouvoir bénéficier d'une reconversion professionnelle.

3. Un système de santé pérenne

Non seulement la population vieillit, mais elle souffre également de plus en plus de maladies chroniques et a besoin de soins de plus en plus importants. Les soins de longue durée, l'accompagnement des personnes âgées et l'incidence de maladies sont en nette augmentation.

Cela augmente les exigences vis-à-vis d'un système de santé qui allie qualité, efficacité et humanité. La pénurie de personnel qualifié dans les domaines des soins et de l'accompagnement constitue un défi majeur. Dans le même temps, les coûts de la santé augmentent : leur part dans le produit intérieur brut s'élève aujourd'hui à environ 12%, et les primes d'assurance maladie ont fortement augmenté au cours des deux dernières décennies.

Pour que les soins de santé restent abordables et fiables à l'avenir, des réformes axées sur la prévention, la numérisation, la coordination et de nouveaux modèles de soins sont nécessaires. L'objectif est de mettre en place un système de santé efficace, solidaire et favorable à l'innovation, qui place les personnes, et non les structures, au centre de ses préoccupations.

Le PVL souhaite :

- **une Suisse en bonne santé** : la prévention des maladies physiques et psychiques doit prendre plus d'importance. L'activité physique doit être promue. À partir de 50 ans, il faut des incitations à se soumettre à des examens préliminaires. De plus, une prévention précoce et un accès simple à un soutien professionnel en matière de maladies psychiques sont nécessaires. Grâce à de tels investissements dans la promotion de la santé, les coûts liés à la maladie devraient diminuer.
- **créer des régions sanitaires** : la planification hospitalière doit à l'avenir être coordonnée de façon intercantonale, avec des compétences fédérales subsidiaires.

- **attirer et former davantage de personnel soignant** : des conditions de travail plus attrayantes, plus de places de formation, la suppression du numerus clausus dans les professions en pénurie et un service citoyen général pour les jeunes adultes assureraient le maintien d'une quantité suffisante de personnel dans le domaine de la santé.
- **encourager la numérisation** : il est urgent de mettre en place des normes uniformes, des simplifications dans la facturation et d'utiliser les possibilités technologiques telles que le dossier électronique du patient, la télémédecine et les pharmacies en ligne. Cela permet plus d'efficacité et une meilleure coordination entre les acteurs.
- **favoriser la qualité à la quantité :** les prestataires de soins sont actuellement rémunérés sur la base de prestations individuelles (par exemple, une opération chirurgicale) et non pour l'amélioration à long terme de la santé des patient·es. Cela doit être corrigé, par exemple grâce à une meilleure coordination et à des réseaux de soins plus solides.
- **alléger les primes :** afin que les coûts restent supportables pour les personnes à faible revenu, il faut éliminer les obstacles bureaucratiques entourant les allègements de primes. Il faut une harmonisation des systèmes de versements. L'allégement des primes doit également être ciblé. Le taux d'activité et les déductions fiscales dont bénéficie un individu doivent être prises en compte de manière appropriée afin d'éviter les incitations inopportunes. Les situations de garde d'enfants et autres facteurs valables doivent bien sûr être reconnus.
- **élaborer une loi nationale sur la santé** : moins de disparités et plus de compétences fédérales en matière de planification afin de rendre le système plus efficace. Cela permet non seulement de réduire les coûts, mais aussi d'améliorer la qualité des soins pour la population.
- **repenser les soins de nos aînés :** il faut également remettre en question les formes que prendront les prestations de soins à l'avenir. Une assurance dépendance obligatoire avec plusieurs modèles d'offre et des contributions basées sur le revenu est également nécessaire. Elle permet de se prémunir face aux conséquences financières de la perte d'autonomie et garantit que chacun·e cotise pour ses soins futurs et que les coûts soient répartis équitablement.
- **garantir l'approvisionnement en médicaments :** les dernières crises ont démontré que l'approvisionnement en médicaments de la Suisse n'est pas assuré. De par la petite taille du marché, se reposer entièrement sur la production indigène n'est pas possible. Il faut donc davantage de coopération à l'échelle européenne pour réduire les dépendances.
- **évaluer et orienter les mesures médicales :** les interventions médicales doivent être soigneusement évaluées. Elles doivent seulement être réalisées lorsqu'elles contribuent à améliorer sensiblement la qualité de vie ou à prolonger la vie tout en garantissant une bonne qualité. En fin de vie notamment, il convient d'examiner avec soin si les interventions ou les traitements apportent réellement un bénéfice au/à la patient·e et si son bien-être est au centre des préoccupations. La population doit être davantage sensibilisée au sujet des directives anticipées.

4. Penser le marché du travail, la politique familiale et la migration de façon holistique

Aujourd'hui, la Suisse affiche l'un des taux d'activité les plus élevés de tous les pays de l'OCDE. Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. La conciliation entre vie de carrière et vie familiale doit être davantage facilitée. Les familles doivent pouvoir choisir librement d'accueillir un enfant sans avoir à renoncer à une activité professionnelle. Structures d'accueil extra-scolaire et les emplois à temps partiel sont pour nous une évidence à tous les niveaux et pour tou·te·s les habitant·es.

Le PVL souhaite :

- **instaurer l'imposition individuelle** : l'imposition séparée des conjoint·es incite les seconds revenus à exercer une activité professionnelle plus importante. Cela permettrait de libérer un potentiel pouvant atteindre l'équivalent de 50'000 emplois à temps plein et hautement spécialisés.
- **soutenir les familles pendant le « rush hour of life »** : il faut de meilleures conditions-cadres pour concilier vie professionnelle et vie familiale, en particulier des emplois à temps partiels et des offres de garde d'enfants de haute qualité, mais abordables et disponibles partout.
- **un congé familial paritaire** : après la naissance d'un enfant, les deux parent·es doivent bénéficier du même temps pour s'occuper du nouveau-né. Un congé familial paritaire renforce l'égalité, facilite la réinsertion professionnelle et permet de mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre nationale.
- **garantir la libre circulation des personnes** : il est indispensable pour le bon fonctionnement de notre société et de notre économie que la Suisse continue à participer à l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et l'AELE et le garantisse par les accords bilatéraux III.
- **promouvoir et exiger l'intégration** : il faut mettre en place des mesures incitatives pour les migrant·es et les entreprises afin que les immigré·es s'intègrent mieux sur le marché du travail et suivent des cours de langue.
- **intégrer les étrangers diplômés et reconnaître les diplômes étrangers** : toute personne formée en Suisse doit également être autorisée à y travailler de manière facilitée. Il faut également veiller à ce que les diplômes professionnels et universitaires obtenus à l'étranger soient, dans la mesure du possible, reconnus comme équivalents ici.
- **renforcer la formation initiale et continue au plus proche du marché du travail** : la formation doit être aussi proche que possible du marché du travail. La formation professionnelle duale doit être soutenue par tous les partenaires concernés et valorisée à l'école obligatoire. L'accès à la formation continue doit être aussi simple que possible afin de maintenir l'employabilité. Les reconversions professionnelles dans les domaines où il y a une pénurie de personnel doivent être facilitées et encouragées activement par les offices de placement et l'assurance-chômage.
- **une entrée plus précoce sur le marché du travail :** grâce à une meilleure coordination entre les remises de diplômes de formation, les entrées en service et le début des

études/d'une formation continue, les périodes d'inactivité et les semestres d'attente indésirables sont évités. Les jeunes peuvent ainsi entrer dans la vie active sans interruption.

- **traiter les problèmes de santé à un stade précoce** : afin d'éviter l'invalidité et de promouvoir l'employabilité, les problèmes de santé, en particulier les troubles psychiques chez les jeunes adultes, doivent être traités à un stade précoce.

5. Infrastructures flexibles et durables

La Suisse est confrontée à une demande accrue de logements, de moyens de transport et d'infrastructures sociales telles que les crèches, en particulier dans les zones urbaines, tandis que ces offres n'existent pas toujours dans les régions rurales. En outre, le vieillissement de la population entraîne une augmentation des besoins en logements adaptés aux personnes âgées. Pour que les infrastructures puissent suivre le rythme de ces changements, il faut une planification tournée vers l'avenir et une meilleure utilisation des ressources existantes.

Des réglementations obsolètes et complexes en matière de construction ainsi que des possibilités de recours trop étendues entravent la reconversion flexible ou la construction de nouveaux logements adaptés aux personnes âgées.

La croissance démographique n'est pas la seule source des défis auxquels font face nos infrastructures de transport et d'approvisionnement. Leur utilisation actuelle est inefficace : les routes et les voies ferrées sont surchargées aux heures de pointe, mais sous-utilisées aux heures creuses.

Le PVL souhaite :

- **une utilisation intelligente et durable des infrastructures :** les investissements dans les infrastructures doivent être garantis afin qu'elles puissent suivre le rythme des évolutions actuelles en termes démographiques et climatiques. Parallèlement, il convient d'utiliser les infrastructures de manière plus efficace grâce à une meilleure transparence des coûts. Cela implique également de revoir régulièrement les normes et les prescriptions réglementaires et de les simplifier lorsqu'elles entravent inutilement un développement efficace et économique. En outre, il convient de recourir davantage aux solutions numériques afin d'utiliser plus intelligemment les capacités existantes et de réduire les besoins en nouvelles constructions.
- **supprimer les freins au développement** : les communes, les cantons et la Confédération sont appelés à lever les obstacles bureaucratiques à la réaffectation des bâtiments, par exemple pour transformer des hôtels en maisons de retraite ou des bureaux en appartements. Il faut cesser de sanctuariser le bâti, notamment celui de mauvaise qualité énergétique des années 70, pour reconstruire mieux et plus sainement.
- **rendre les « villes du quart d'heure » réalité :** il faut promouvoir activement la vision des « villes du quart d'heure » selon laquelle le lieu travail ou de formation et les services se trouve à une courte distance du logement. Cela réduit la consommation de ressources et améliore la qualité de vie de toutes les générations.

- **des logements adaptés aux besoins :** de plus en plus de personnes âgées vivent dans des appartements et des maisons trop grands pour leurs besoins, faute d'alternatives adaptées et abordables. Les pouvoirs publics et les partenaires privés doivent développer conjointement des offres de logement innovantes qui favorisent le voisinage, l'autonomie et l'entraide. Cela permettra de créer des logements supplémentaires pour les familles dans les villes et les agglomérations.
- **rendre la mobilité équitable et durable** : il convient d'introduire un système complet de tarification de la mobilité, dans lequel l'utilisation des transports est rémunérée selon le principe du pollueur-payeur. Parallèlement, des mesures compensatoires doivent être prévues pour les régions rurales. La déduction pour les frais de déplacement doit être progressivement supprimée, tandis que le télétravail, les formes de mobilité partagée et les moyens de transport respectueux du climat doivent être encouragés de manière ciblée.